

RÉUNION DU 3 JUILLET 2017

Convocation : 24 juin 2017

Affichage : 5 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-quatre juin, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Etaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, ROINÉ Philippe, TRAVERS Chantal, GOUPILLOT Sylvie, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, BIENFAIT Emmanuelle, GALLE Sandrine, ROULLAND Alain, COTTEBRUNE Serge, DESMEULLES Sébastien.

Absents excusés : AUBRY Gérard (pouvoir donné à Marcel NÉE), LEPOITTEVIN Béatrice (pouvoir donné à Alain ROULLAND).

Secrétaire de séance : LEPLEY Laurence

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 18 mai 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité, de même que celui du 30 juin 2017.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Convention de fourrière avec la SAS Luxury Dogs ». L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord.

CRÉATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE PAR REGROUPEMENT DES COMMUNES DE COUVILLE, HARDINVEST, MARTINVEST, SAINT-MARTIN LE GRÉARD, SIDEVILLE ET TOLLEVAST

Le maire explique au conseil municipal que le statut de commune nouvelle a été créé par l'article 21 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal de Tollevast,

- Décide de ne pas participer à la création d'une commune nouvelle avec les communes de Couville, Hardinvest, Martinvest, Saint-Martin le Gréard et Sideville à compter du 1^{er} janvier 2018 (4 voix pour, 10 voix contre et un vote blanc).

URBANISME

Permis de Construire :

- OPILLARD David – Les Chèvres : Changement de destination d'un bâtiment agricole en maison d'habitation

Déclarations Préalables :

- JAMARD Eric – 5 Le Flaquet : Construction d'un abri de jardin non fermé avec une ossature en bois.

VOIRIE

Les travaux de traversée du bourg de Tollevast dirigés par le Conseil Départemental devraient commencer en juillet pour se terminer fin septembre. En tous cas, il conviendra que les travaux soient terminés et la circulation rétablie début octobre pour que la Tollevastaise puisse se tenir dans de bonnes conditions.

Pour rappel, ces travaux concernent la portion allant de la garderie au carrefour de la « Marette » et la portion allant du carrefour de la « Marette » au carrefour de la « Croix Dubost ».

Dans ce dossier, Monsieur le Maire regrette les lenteurs administratives du Conseil Départemental, car, avec une ouverture de plis en avril, les travaux auraient dû débuter plus tôt.

BÂTIMENTS : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, suite à la réunion du 18 mai 2017, d'autres cabinets ont été démarchés. Il remercie Sébastien DESMEULLES pour avoir trouvé ces autres cabinets. Pour rappel, l'assistance à maîtrise d'ouvrage comporte les prestations suivantes :

TRANCHE FERME : Choix de l'équipe architecturale, consultation et choix du maître d'œuvre

TRANCHE CONDITIONNELLE : Suivi de la conception.

Les différentes propositions reçues sont les suivantes :

Cabinet	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	TOTAL
ATECOM	2 900 € TTC	3 600 € TTC	6 500 € TTC
APIC	3 780 € TTC	3 480 € TTC	7 260 € TTC
DÉELLES	7 200 € TTC	3 744 € TTC	10 944 € TTC

L'assemblée, par 12 voix pour et 3 voix contre, décide de mandater le cabinet ATECOM et autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

Alain ROULLAND explique son vote contre car il ne trouve pas d'utilité à ce cabinet, il estime qu'un architecte aurait les compétences nécessaires pour mener à bien ce projet sans passer par un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Stéphane BARBÉ indique, quant à lui, qu'il ne souhaite pas laisser carte blanche à un architecte et qu'un cabinet comme ATECOM servira à contrôler le travail de l'architecte afin de ne pas revivre l'expérience de la Maison du Sonneur.

BÂTIMENTS : OUVERTURE D'UNE HUITIEME CLASSE

Philippe ROINÉ indique à l'assemblée que les inscriptions scolaires pour la rentrée 2017-2018 font état de 183 enfants (75 en maternelle et 108 en primaire). Sachant que le seuil d'ouverture est de 183 élèves, l'ouverture d'une huitième classe est fortement pressentie pour la rentrée prochaine. Cette ouverture serait validée par une commission qui se tiendrait le 6 septembre et qui, en général, suit l'avis de l'Inspecteur d'Académie, qui peut donner son accord de principe dans le courant de l'été.

Or, les locaux du groupe scolaire ne comptent que sept classes, et si une ouverture est prononcée, une solution devra être trouvée pour abriter cette huitième classe en attendant que la salle polyvalente soit construite.

Les membres du conseil municipal optent, à l'unanimité, pour la location de locaux modulaires.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la société ALGECO pour un montant de 30 597,02 € Ht et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prestation.

A ce sujet, Monsieur le Maire souhaite ajouter que des parents d'élèves se sont permis, de manière anonyme, d'envoyer un courrier à la « Presse de la Manche » pour reprocher à la mairie la mauvaise gestion des effectifs de l'école ainsi que sa non-maîtrise de l'urbanisme. Il souhaite leur répondre que le local dans lequel la septième classe a été ouverte à la rentrée 2016 était initialement une classe qui avait servi de bibliothèque à l'école lorsqu'il n'y avait que six classes. Contrairement à ce qui a été dit, ce local correspond totalement aux critères requis pour servir de classe. Concernant la non maîtrise de l'urbanisme, Monsieur le Maire ajoute que, si l'urbanisme est maîtrisé, la municipalité ne peut aucunement maîtriser les ventes de maisons qui se font sur la commune et qui apportent beaucoup d'enfants.

Par ailleurs, au sujet de la création de la huitième classe, il regrette la réaction de certains enseignants qui ont transmis des informations aux parents, alors qu'aucune décision n'était prise. Ce n'est que par courtoisie qu'ils avaient été informés des différentes possibilités étudiées pour l'ouverture de l'éventuelle huitième classe. Il rappelle que les locaux appartiennent à la commune, et que c'est à elle seule que revient la décision.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a pris contact avec les services de la mairie de Cherbourg-En-Cotentin, afin de se faire prêter des tables et des chaises pour meubler les structures modulaires.

CONSEIL D'ÉCOLE

Philippe ROINÉ effectue un compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le mardi 27 juin :

- Beaucoup de changements au niveau des enseignants : trois départs, et un changement de directrice.
- Les horaires de l'école changent à la rentrée, la pause méridienne sera plus longue de 15 minutes, soit de 12h à 13h45 afin d'avoir le temps de faire les deux services en cantine sans bousculer les enfants. L'heure de fin des cours est ainsi également décalée de 15 minutes, soit à 16h30. Les lundi, mardi et jeudi, les horaires seront : 9h – 12h / 13h45 – 16h30 ; le mercredi : 9h / 11h30 ; et le vendredi 9h – 12h / 13h45 – 15h / TAP de 15h à 16h30.
- Les enseignantes ont redemandé à ce que les enfants soient couchés à 12h45 pour la sieste, ce qui leur a été refusé. Ce temps appartient à la mairie, qui estime que les enfants ont besoin de s'aérer après avoir mangé.
- ATSEM : au vu des effectifs prévus à la rentrée, la municipalité a décidé d'accepter la demande des enseignantes d'avoir plus de temps d'ATSEM : 1 heure le matin et 1h30 l'après-midi sur quatre jours.
- Rythmes scolaires : les décrets d'application sont sortis, il est désormais possible de revenir sur la semaine de 4,5 jours. Pour ce faire, il faut provoquer un conseil d'école extraordinaire durant l'été et trouver un consensus entre la commune, les parents et les enseignants. Les enseignants et la mairie ne le souhaitent pas pour le moment, ils préfèrent laisser passer une année à 4,5 jours afin de préparer la rentrée 2018 plus sereinement. Ce changement nécessite de la réflexion et il ne faut pas précipiter les choses, d'autant que cela risque de perturber l'organisation des parents.
- Transport scolaire : une révision des circuits est en cours. Il est envisagé de supprimer un circuit, qui n'est que très peu utilisé. Monsieur le Maire souligne que cet état de fait est de la responsabilité du département, dont la politique a rendu ce service moins attractif.

CONVENTION POUR LES TAP

Une convention d'animation des TAP est validée par l'assemblée concernant des ateliers de découverte sur le secourisme pour la période du 8 septembre au 22 décembre 2017. Le coût horaire est de 30 €, soit 45 € la séance d'1h30. 14 séances sont prévues.

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX DE CANTINE, GARDERIE, TAP, CENTRE DE LOISIRS

Comme chaque année, il est proposé de rediscuter des tarifs des services communaux pour la rentrée.

Il est proposé de maintenir les tarifs de garderie tels qu'ils sont, de même pour les tarifs du centre de loisirs. Concernant les TAP, considérant le maintien pour l'année scolaire 2017-2018 du fonds d'amorçage de l'Etat, il est proposé d'en maintenir la gratuité.

En revanche, pour la cantine, les tarifs n'ayant pas été augmentés l'an passé, une augmentation est validée à l'unanimité par l'assemblée. En effet, l'accroissement du nombre d'enfants fréquentant ce service a donné lieu à l'ajout de personnel, et l'étude sur la commune nouvelle a mis en avant le fait que Tollevast pratique des tarifs bien en-dessous de la moyenne des communes alentour.

L'assemblée, à l'unanimité, valide ces propositions et fixe les tarifs suivants pour l'année scolaire 2017 – 2018 :

Cantine :

- 14.00 euros la semaine
- 4.00 euros le repas enfant pris à titre exceptionnel
- 5.45 euros le repas adulte

Garderie :

- 0.90 euro la demi-heure
- 0.50 euro le goûter

TAP :

- Gratuit

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES STADES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une proposition de convention entre les six communes de Couville, Hardinvast, Saint-Martin le Gréard, Sideville, Teurthéville-Hague, Tollevast et Virandeville.

Cette convention a pour but de déterminer la participation des communes membre du Sporting Club Union Douve Divette (SCUDD) aux dépenses d'entretien, de fonctionnement et certaines dépenses d'investissement, pour les stades et les vestiaires des communes de Hardinvast, Tollevast et Virandeville.

L'assemblée décide de limiter la participation des communes aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses d'investissement liées au niveau de jeu des différentes équipes. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

CONVENTION DE FOURRIERE AVEC L'ENTREPRISE LUXURY DOGS

Le conseil municipal valide à l'unanimité une convention provenant la SAS « Luxury Dogs », qui a racheté « La Pension des Quat'Pattes », avec qui la commune avait signé une convention de fourrière pour les animaux en divagation.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- City Park : Alain ROULLAND revient sur les jeux au City Park : un jeu à ressort a été cassé à nouveau après avoir été réparé. Les silent blocks n'ont pas été remplacés. Marcel NÉE indique qu'ils ont été commandés mais qu'ils ne sont toujours pas arrivés. La société sera relancée.
- La prochaine réunion se tiendra à 20h30 le mercredi 13 septembre 2017.

Fin de la séance : 22h50